

22 DEC. 2011

Ordre du jour n°34

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N°11/117

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE L'AGENCE D'URBANISME DE
SAINT-ETIENNE / EPURES ET L'EPORA RELATIVE A L'EXERCICE 2011**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

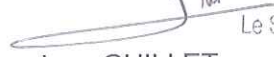
- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 02/11/2009,
- VU la convention entre l'Agence d'Urbanisme EPURES et l'EPORA relative à l'exercice 2011, signée le 19 janvier 2011,

Sur proposition du Président,

◆ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention entre l'Agence d'Urbanisme de Saint-Etienne (EPURES) et l'EPORA relative à l'exercice 2011.

◆ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cet avenant et de suivre l'exécution des missions correspondantes.

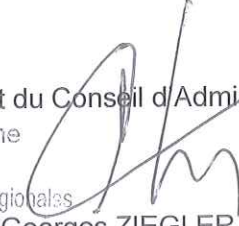
Le Directeur Général


Jean GUILLET

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales


Marc CHALLEAT


Georges ZIEGLER